



COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Présenté par Mme Marie-Jeanne DERELLE

Adopté par 101 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre

LE CESER APPROUVE LE 20 DECEMBRE 2011 LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Le Conseil Economique, Social et Environnemental s'est réuni ce Mardi 20 Décembre 2011 pour donner un avis sur le projet de Budget Primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées, budget qui devrait s'élever à 1 170 M€ contre 1 151M€ en 2011, les dépenses d'investissement hors dette à 454,7M€ contre 448,7 M€ en 2011.

Le CESER reconnaît les difficultés rencontrées par le Conseil Régional pour évaluer ses ressources, tributaire des décisions financières de l'Etat qui lui assure aujourd'hui 64% de ses ressources. Il regrette que ce dernier soit obligé de compenser les désengagements de l'Etat y compris dans les territoires en prenant en charge des dépenses nouvelles pour la réalisation de projets ou de services.

Le CESER tient à souligner les efforts du Conseil Régional à poursuivre ses interventions en 2012 sur ses cœurs de compétences et même au delà, grâce à une gestion prudente et responsable, cependant il s'interroge sur ses capacités financières dans le temps en raison de la dégradation économique et financière. Il considère que la perte de confiance dans les engagements financiers de l'Etat rend de plus en plus difficile la co-construction de projets entre l'Etat et la Collectivité, comme l'atteste notamment le Contrat de projets régional des formations (CPRDF).

Le Budget primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées se caractérise par une croissance des dépenses d'investissement et le recours à l'autofinancement. Pour le CESER, tout en reconnaissant cette maîtrise budgétaire, il regrette la décision de ne pas mobiliser plus l'emprunt pour des investissements, d'avenir et de rattrapage, alors que la situation financière de la Région le permet. Aussi, il appelle le Conseil Régional à entamer une réflexion sur des nouvelles sources de financements pour assurer ses politiques : création d'un pôle financier public, appel à l'épargne populaire, comme l'on fait d'autres Conseil Régionaux, cette dernière proposition permettant de recréer un lien entre citoyens/entreprises et la Collectivité avec l'adhésion placée dans le projet politique.

Le CESER rappelle chaque année son attachement à la Conférence des grands exécutifs rarement réunie, qui permettrait qu'une concertation s'exerce entre Collectivités et plus particulièrement en matière financière et dans le domaine des investissements structurants. A défaut d'une clarification en 2012 sur les compétences des Collectivités et sur les ressources qu'elles devraient avoir pour les assurer, le CESER a de fortes inquiétudes sur le futur des actions régionales dès l'année 2013. Le CESER souhaite que cette clarification intervienne dans un nouvel Acte de la décentralisation.